



RECHERCHE

UN·E ENSEIGNANT·E ARTISTIQUE D'ACCORDÉON

Temps non complet (7 heures hebdomadaires)

**Poste de Catégorie B - Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique
Statut titulaire, à défaut contractuel avec CDD de 1 an**

La communauté d'agglomération ARCHE Agglo est un établissement public de coopération intercommunale, composé de 21 communes sur la Drôme et de 20 communes sur l'Ardèche. 60 000 habitants vivent sur ce territoire attractif, dynamique et authentique. Paysages variés et environnement préservé en font une destination touristique prisée et lui confèrent un cadre de vie agréable apprécié des sportifs et amoureux de la nature.

L'École de Musique et de Danse Intercommunale accueille chaque année plus de 600 élèves, encadrés par une cinquantaine de professeurs. De nombreuses disciplines sont proposées dont 21 instruments et 18 pratiques collectives.

ARCHE Agglo assume la gestion de cette école depuis le 1^{er} septembre 2022.

L'école est répartie sur 3 sites : Tain l'Hermitage, Colombier le Vieux et Saint Donat sur l'Herbasse. En collaboration avec les communes, cette dernière déploie également un projet d'Intervention Musicale en Milieu Scolaire (72 classes / 1500 élèves pour la saison 2024-2025).

DEFINITION DU POSTE

Rattaché·e à l'école intercommunale de musique et danse, sous la responsabilité de la directrice du site de Colombier-Le-Vieux, vous participerez au développement de la curiosité et à l'engagement artistique des élèves en inscrivant l'enseignement de l'accordéon dans le projet collectif d'établissement.

Vous serez également accompagné·e par le directeur du site de Tain L'Hermitage.

MISSIONS

- Organise et suit les études des élèves
- Enseigne collectivement ou individuellement l'accordéon chromatique (7h hebdomadaires), en lien avec les projet d'établissement
- Assure la promotion de l'enseignement de cette discipline
- Participe au rayonnement de l'école intercommunale

PROFIL ATTENDU

- Titulaire du Diplôme d'Etat ou du DEM ou du DNSPM
- Expérience professionnelle significative sur un poste similaire souhaitée
- Avoir des compétences en accordéon diatonique
- Sens du travail en équipe et en transversalité
- Sens du service public
- Qualités relationnelles
- Force de propositions et d'innovation pédagogique et artistique
- Disponibilité horaire pour rencontrer les parents ou participer aux réunions et formations

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Rémunération statutaire sur grille indiciaire des assistants d'enseignement artistique principaux (catégorie B, Filière culturelle artistique) + régime indemnitaire mensuel (Rifseep) de 400€ brut (soit 140€ brut pour 7h hebdo)
Ou à défaut CDD de 1 an avec possibilité de reconduction. Rémunération en fonction de l'expérience en tant qu'enseignant·e artistique, par référence à la catégorie B de la fonction publique territoriale.
- Congés selon le calendrier scolaire de l'éducation nationale

- Adhésion au Comité National Action Sociale (CNAS) offrant des prestations sociales, culturelles, familiales pour les agents territoriaux : Chèques vacances, chèques cadeaux (rentrée scolaire, Noël,) prix préférentiels (cinéma, locations, prêts, offres partenaires locaux).
- Participation à la cotisation de la mutuelle santé (entre 15€ et 50€ par mois selon la composition du foyer) et/ou prévoyance (14 euros par mois sur 12 mois pour une mutuelle couvrant la garantie Indemnités journalières + invalidité) dans le cadre d'une procédure de «Labellisation», souscrite de manière individuelle et facultative par l'agent (versement au prorata du temps de travail)
- Forfait mobilités durables (FMD) annuel pour les agents ayant recours à un mode de transport alternatif et durable pour leurs trajets domicile-travail (de 100 à 300€ selon le nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible).
- Chèque cadeau de fin d'année dont le montant varie en fonction de l'ancienneté dans la fonction publique territoriale (10, 20, 30 ans).

Temps de travail : Poste à 7h hebdomadaires

Possible répartition du temps de travail et de l'activité entre plusieurs employeurs

Lieu de travail : École intercommunale de musique et danse - site de Colombier-Le-Vieux (07410) et site de Tain L'Hermitage (26600)

Poste à pourvoir le : 1^{er} septembre 2025

Date limite de candidature le : 29 août 2025

Candidatures (CV + lettre de motivation) en privilégiant l'envoi par courriel sur : rh@archeagglo.fr

Par courrier : à l'attention de Monsieur le Président, ARCHE Agglo 3 rue des Condamines CS9602 07300 MAUVES

Renseignements : Eléonore HOUDAYER, Directrice site de Colombier-Le-Vieux, 07 72 23 96 74
Vincent DUMAS, Directeur site de Tain L'Hermitage, 07 84 93 96 49

CS 9602
07300 MAUVES

accueil@archeagglo.fr
04 26 78 78 78

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX
BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON
CHANTEMERLE-LES-BLÈS CHARMES-SUR-L'HERBASSE
CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE
COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉRÔME
ÉTABLES GERVAIS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN L'APNAGE LEMPS
MARGÈS MARSAZ MAUVES MERCURIO-VEAUNES MONTCHENU
PAILHARÈS PLATS PONT-DE-LISÈRE SAINT-BARTHÉLÉMY-LE-PLAIN
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-
JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÈCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE
TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VALDEVANT VION

Vivre **ICI**
& Entreprendre
ARCHE Agglo.fr